
Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 19 octobre 2022 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M ^{me} Marilyn Wellman	Administratrice (2024)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
M. Serge Dupuis	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCE :

Aucune

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-08-01 Ouverture de l'assemblée	19 h
22-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-08-03 Fonctionnement du conseil de quartier	19 h 10
22-08-04 Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022	19 h 25
22-08-05 Période d'information du conseiller municipal	19 h 30
22-08-06 Période de questions et commentaires du public	19 h 45
22-08-07 Dossiers particuliers du conseil de quartier	20 h
22-08-08 Comités du conseil de quartier	20 h 30
22-08-09 Trésorerie	20 h 50
22-08-10 Correspondance	21 h
22-08-11 Varia	21 h 05
22-08-12 Levée de l'assemblée	21 h 15

Procès-verbal

22-08-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

22-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un point est ajouté au point Varia : Modification au tracé du Métrobus 807.

SUR PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon DUMENT APPUYÉE
PAR M. Xavier Mercier-Méthé, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-03 Fonctionnement du conseil de quartier

▪ Activités de participation publique à venir

Atelier participatif ou dialogue citoyen – Organisé par le promoteur du projet résidentiel au 577, boulevard Charest Ouest, sur le site du restaurant Kaliméra. Le 2 novembre 2022, au Centre Édouard-Lavergne, local 104, 19 h ([fiche 439](#)).

Information ou consultation à l'assemblée du 16 novembre 2022 – Concernant le futur projet résidentiel au 519, Marie de l'Incarnation ([fiche 358](#)) et la modification au zonage requise pour l'aménagement d'un bureau d'architectes sur la rue de l'Aqueduc.

▪ Remplacement de M. Denis Bergeron

M. Bergeron change d'affectation à la Ville pour la prochaine année. Mme Marie Lagier devrait prendre la relève comme conseillère en consultations publiques auprès du conseil de quartier en novembre et décembre 2022 tandis que M. Dave Gagnon-Pelletier le fera à partir de janvier 2023.

M. Bergeron tient à souligner que ce fut un réel plaisir et un privilège de travailler avec un conseil de quartier aussi dynamique et allumé que celui de Saint-Sauveur.

▪ **Prévision budgétaire d'ici la fin de l'année**

La trésorière, Mme Bouchard indique que le budget résiduel de fonctionnement au 31 décembre 2022 devrait être de 100 \$ environ.

Pour faire suite à une annonce faite récemment, M. Lachance confirme que le budget annuel de fonctionnement des conseils de quartier passera de 1 500 \$ à 2 500 \$ à compter du 1^{er} janvier prochain. Il rappelle que le budget de 1 500 \$ n'avait pas été majoré depuis 1996.

22-08-04 Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 21 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-05 Période d'information du conseiller municipal

Corridor scolaire école Saint-Malo – Concernant les travaux prévus pour l'implantation de saillies de trottoir sur les rues Lafayette et Saint-Bernard, M. Lachance précise que l'appel d'offres a eu lieu, mais que les soumissions étaient beaucoup trop élevées (120%). Le processus d'appel d'offres et conséquemment les travaux sont remis au printemps prochain.

Hommage à M. Denis Bergeron – M. Lachance tient à souligner que M. Bergeron a été, à titre de conseiller en consultations publiques auprès du conseil de quartier de Saint-Sauveur depuis 2015, un moteur important et un mobilisateur pour le quartier par son approche humaine et respectueuse génératrice de confiance et d'assurance.

M. Bergeron remercie M. Lachance et rappelle que M. André Martel avait ouvert la voie et qu'il a poursuivi sur le chemin déjà tracé, mais avec sa touche personnelle. Après de chaleureux applaudissements, M. Bergeron adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes présentes.

22-08-06 Période de questions et commentaires du public

Campements itinérants – Un citoyen a observé depuis quelques mois la présence de campements itinérants le long de la rivière Saint-Charles. M. Lachance l'invite à contacter le 311 pour que le service des travaux publics démantèle les campements. Il rapporte des cas similaires dans les quartiers de Maizerets, Beauport, Saint-Roch et Saint-Sacrement. En appelant au 311, on s'assure que les endroits sont répertoriés et surveillés par la suite par le service de police.

Qualité de l'air – Un citoyen s'interroge sur la qualité de l'air dans le quartier. M. Lachance n'a pas d'études spécifiques au quartier en tête, mais il rappelle que des capteurs ont été déployés dans Limoilou et Saint-Sauveur. Le projet citoyen de capteurs dans Limoilou est encore en rodage pour s'assurer que le

protocole soit bien respecté. Le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec ([CVGMR](#)) a toutefois annoncé récemment que l'échantillonnage du mois de juin à proximité de l'incinérateur était en deçà des normes sur la qualité de l'air.

Véhicules électriques – M. Lachance indique que La Ville a l'intention de se munir d'une flotte véhicules électriques, de transformer ses garages et d'implanter des bornes de recharge en conséquence. Malheureusement, le marché canadien n'offre pas actuellement de flotte de véhicules électriques.

Quant au garage municipal de la rue Marie de l'Incarnation, sa position stratégique fait en sorte qu'il est là pour rester.

Vignettes de stationnement – Un citoyen demande ce qu'il advient des vignettes de stationnement dans le quadrilatère situé à l'est de la rue de Verdun, entre le boulevard Charest et la rue Saint-Vallier. Le problème est pire d'année en année. Les stationnements sur rue sont utilisés par des travailleurs, des camionneurs et des usagers de véhicules récréatifs au détriment des résidents. Il trouve déplorable que la Ville lui ait demandé d'étayer sa demande au moyen d'un sondage ou d'un porte-à-porte auprès des résidents du quartier.

M. Lachance rappelle qu'il avait déposé une demande à la Ville en 2018 pour qu'un système de vignettes soit mis en place dans tout le secteur situé au nord du boulevard Charest, entre l'avenue Saint-Sacrement et la rue Saint-Joseph.

Le sondage ou le porte-à-porte n'est pas obligatoire, mais cela aide à comprendre l'intérêt des citoyens. M. Lachance est favorable aux vignettes, mais il y aura certainement de l'opposition à l'implantation de ce système et ce, d'autant plus que son fonctionnement est mal connu.

Présentement, le nombre de vignettes par adresse est illimité et le tarif, de 87 \$ par véhicule, peu importe le type de véhicules. Éventuellement il faudra réfléchir sur le nombre de vignettes par adresse, le type de véhicules admissibles, le tarif, la présence de bornes de recharge, etc. Les enjeux de verdissement devront également être pris en considération. C'est un très gros dossier.

À la suite de la demande formulée en 2018, les études ont commencé en décembre 2019 pour se poursuivre en 2020, mais en raison de la pandémie, tout a été reporté et n'a repris que récemment. Les consultations publiques sur ce sujet devraient avoir lieu en 2023.

Biométhanisation – Le premier arrondissement sélectionné pour la biométhanisation est celui de La Haute-Saint-Charles. Tout au long de 2023, les citoyens vont recevoir une série de sacs mauves et un bac. Les sacs seront ramassés en même temps que les autres déchets domestiques. Les sacs mauves seront détectés sur les convoyeurs du centre de tri et dirigés vers le compostage.

Collecte de déchets – Un citoyen fait une suggestion pour un projet pilote de collecte des ordures ménagères. Il suggère de cesser les collectes sur les rues transversales et de les faire uniquement sur les grandes artères. Les

citoyens pourraient déplacer leurs déchets là où se font les collectes. Il suggère de concentrer les déchets sur un côté de rue et plus particulièrement dans les endroits plus dégagés, le tout pour faciliter le travail des éboueurs et optimiser le temps de collecte.

Larcins –Le même citoyen rapporte qu’il y a de plus en plus de vols de petits objets dans le quartier. Il faudrait augmenter la surveillance policière.

M. Lachance répond que la politique ne dicte pas les façons de faire de la police. Cependant, les larcins peuvent être rapportés sur la ligne [641-AGIR](tel:641-AGIR). Plus il y a d’appels, plus le service de police agit en conséquence.

Commission d’urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) – Un citoyen suggère de procéder à une analyse du mandat et du mode de fonctionnement de la CUCQ. À cause d’expériences fâcheuses, beaucoup de personnes évitent de déclarer leurs travaux. Il faudrait faciliter le processus pour éviter de genre de situation.

M. Lachance recommande de contacter la conseillère municipale présidente de la CUCQ, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc. Celle-ci est très au fait du dysfonctionnement de la CUCQ. La pierre d’achoppement est sans aucun le fait qu’il faudrait modifier la Charte de la Ville, ce qui n’est pas une mince affaire.

M. Simoneau ajoute que tout le processus de demande de permis est également très lourd. Il n’y a plus comme avant de service d’accompagnement pour prévenir les embûches réglementaires et administratives. Le processus est devenu très étagé et beaucoup d’employés n’ont pas ce qu’il faut pour accompagner la clientèle dans les rouages administratifs.

M. Mercier-Méthé estime que malheureusement tout, absolument tout est régi. Il a fait la suggestion à Mme Coulombe-Leduc de définir les critères par quartier. Il n’y a pas qu’un seul style dans un quartier.

Un citoyen apprécie pour sa part que la Ville mette en place des critères pour favoriser une homogénéité architecturale plutôt que de laisser aller les choses dans toutes les directions.

La discussion se poursuit avec des exemples de toute nature. M. Lachance est d’accord avec les idées exprimées, mais rappelle que les critères et les guides sont là pour éviter les *castors bricoleurs*. Autant la CUCQ que les comités consultatifs d’urbanisme (CCU) se réfèrent à un ensemble de guides et de règles pour baser leur jugement et les requérants peuvent en appeler de leur décision, mais c’est un long processus. On est certainement dû pour un grand ménage et une simplification des règles.

En terminant, on donne comme exemples supplémentaires d’incohérence architecturale comme les stationnements doubles en cour avant et les terrasses sur le toit.

Entrée en plomb - Un citoyen demande si des mesures de qualité d’eau sont faites avant de changer les entrées d’eau en plomb. Il aurait aimé pouvoir comparer la qualité de l’eau avant et après le changement de son entrée

d'eau. M. Lachance indique qu'en raison des problèmes connus liés au plomb, la Ville procède systématiquement au remplacement.

22-08-07 Dossiers particuliers du conseil de quartier

▪ **Retour sur les activités de consultation publique – 21 septembre – zonage du lot végétalisé Aqueduc/Raoul-Jobin**

Le conseil demande où en est la résolution CA-22-31 ([21 septembre 2022](#)) concernant la création d'une nouvelle zone végétalisée sous réserve d'examiner la possibilité d'y inclure les zones voisines situées de part et d'autre de l'avenue de l'Aqueduc qui sont également propriétés de la Ville et non constructibles.

M. Bergeron indique que la Ville étudie encore la proposition. Il ajoute qu'aucun commentaire citoyen n'a été reçu dans le cadre de la consultation écrite qui a suivi la consultation publique du 21 septembre.

▪ **Stationnement en façade de nouveaux bâtiments multifamiliaux**

Plusieurs stationnements privés aménagés en façade de bâtiments résidentiels ont fait leur apparition dans le quartier, comme sur la rue de l'Aqueduc et sur la rue Bayard. L'intention n'est pas mauvaise, mais le résultat n'est pas très intéressant.

Les membres conviennent de commencer à monter un dossier photo à ce sujet et de le soumettre à la prochaine assemblée.

▪ **Vision de la mobilité active – rencontre avec Accès transports viables**

Mme Nickner-Hudon n'a pu se présenter à la rencontre prévue avec Accès transports viables.

Le questionnaire portant sur la *Vision de la mobilité active* de la Ville est encore en ligne jusqu'au 25 octobre ([fiche 35](#)). La Table de concertation Vélo doit déposer prochainement un document plus étoffé que le questionnaire concernant cette vision.

▪ **Élections provinciales du 3 octobre 2022**

Mme Nickner-Hudon suggère d'écrire une lettre de remerciement à Mme Catherine Dorion, députée sortante pour Québec Solidaire du comté de Taschereau, afin de souligner sa contribution aux enjeux de transport, de qualité de l'air et de logement dans le comté. Elle propose en même temps de féliciter M. Étienne Grandmont, également de Québec Solidaire et nouvellement élu dans le comté.

RÉSOLUTION CA-22-35

Concernant une correspondance à adresser aux députés de la circonscription de Taschereau à la suite des élections municipales du 3 octobre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur remercie par écrit la députée sortante de la circonscription électorale de Taschereau, Mme Catherine Dorion, pour sa

contribution à différents enjeux du quartier et félicite M. Étienne Grandmont pour sa nomination comme nouveau député de la circonscription.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-08 Comités du conseil de quartier

▪ **Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles**

Le conseil de quartier souhaite ne pas s'impliquer dans un projet de mobilisation à la sécurité routière cette année. Une lettre à cet effet sera transmise aux personnes responsables dans les écoles impliquées en les invitant à soumettre de leur côté tout projet qui les intéresserait, ensemble ou séparément.

Mme Bouchard mentionne que le montant résiduel de 1 750 \$ de la subvention obtenue en 2022 pour la sécurité routière pourrait être affecté à ces nouveaux projets.

▪ **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur**

M. Dupuis a pris contact avec le comité citoyen de Saint-Sauveur (CCCQSS). L'objectif est de tenir une première rencontre pour déterminer ce qui pourrait être fait conjointement ou séparément.

▪ **Comité de suivi du plan de mobilité durable du quartier (PMDQ)**

Une rencontre est prévue jeudi prochain.

▪ **Table de concertation des conseils de quartier – s.o.**

▪ **Comité communication du conseil**

Des efforts seront faits pour mousser la visibilité du conseil de quartier sur la page Facebook. On pense également à revoir le logo pour revamper l'image du conseil de quartier. Un suivi sera fait auprès de la Société historique de Québec pour la tenue d'un éventuel Printemps Saint-Sauveur à la manière du Printemps Saint-Roch qui s'est tenu en mai et juin derniers et qui a été un réel succès.

Une partie du budget de fonctionnement et de communication pourrait être alloué à ces activités.

▪ **Table de concertation vélo**

La *Vision de la mobilité active* déposée par la Ville demeure très vague. Les mesures d'atteinte des objectifs se confondent avec les actions elles-mêmes. Le document est beaucoup moins précis que la Stratégie de sécurité routière.

M. Lachance fait remarquer que c'est justement ce qui différencie une vision d'une stratégie, l'une est plus globale, l'autre plus précise et concrète. Quant au projet cyclable *Vélo Cité*, il rappelle qu'il a été mis de l'avant par l'ancienne administration et que lui-même aurait préféré y voir un corridor multifonctionnel.

22-08-09 Trésorerie

▪ État des revenus et dépenses

En date du 30 septembre 2022, le solde courant du compte est de 4 927 \$, dont 4 414 \$ pour les projets d'initiatives incluant le projet de sécurité routière et 513 \$ pour le budget de fonctionnement.

Compte tenu des dépenses à venir (frais de banque et de rédaction, budget du comité de communication), on peut estimer à 100 \$ le budget résiduel de fonctionnement à la fin de l'année.

M. Bergeron va déposer à la Ville au nom du conseil une demande de budget de fonctionnement de 2 400 \$ pour 2023.

Mme Bouchard, qui aura le bonheur d'être maman le mois prochain, ne sera pas disponible en novembre ni en décembre. Elle compte revenir en janvier et les mois suivants pour terminer son mandat comme prévu en avril prochain.

▪ Factures et transactions

RÉSOLUTION CA-22-36

Concernant le paiement du procès-verbal du 19 octobre 2022

Considérant la résolution CA-21-41 ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 19 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-10 Correspondance

▪ Correspondance

Revue Urbanité – Le numéro de l'automne 2022 est remis à M. Paquet. Tous les numéros de la revue peuvent être consultés ou téléchargés sur le [site de l'Ordre des urbanistes du Québec](#).

22-08-11 Varia

Modification au tracé du Métrobus 807 – Le 12 octobre 2022, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) tenait une séance d'information sur les modifications qui seront apportées au parcours du [Métrobus 807](#), le circuit le plus utilisé du réseau. En gros, certains arrêts seront retirés ou bonifiés et une partie du trajet à la hauteur de la Pyramide sera déplacé sur le chemin des Quatre-Bourgeois avant de revenir sur le chemin Sainte-Foy par la rue de Villiers.

M. Beauchemin qui assistait à la rencontre a proposé pour le bénéfice des usagers que le trajet ne soit plus dévié par le boulevard René-Lévesque lorsque la neige encombre la rue D'Aiguillon. Il a suggéré au RTC de se servir du système de lumières clignotantes pour carrément interdire le stationnement sur la rue D'Aiguillon lors des chutes de neige.

M. Lachance indique que cela pourrait ne pas être possible. La Ville a analysé récemment la possibilité d'utiliser ce système pour signaler les opérations de nettoyage de rue, mais cela s'est avéré impossible faute d'un incitatif adéquat. En hiver, c'est la neige qui s'accumule qui incite les gens à vérifier si les lumières clignotent. Au printemps et en automne, il n'y a aucun incitatif de ce genre et les lumières clignotantes pourraient passer totalement inaperçues.

On envisage plutôt pour le moment un système qui permettrait une gestion par plaque d'immatriculation permettant d'acquitter un droit de stationnement, d'acheter une vignette de stationnement et d'obtenir des alertes lors des interdictions de stationnement sur rue.

22-08-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 16 novembre 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente